

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération  
n° 2018.10.384

**Extension du parc  
d'activités Euratlantique  
: validation du  
programme**

**LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHOISY

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

### Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Alain THOMAS, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Bertrand MAGNANON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Laïd BOUAZZA

### Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Monsieur BONICHON

**EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC : VALIDATION DU PROGRAMME**

Le parc d'activités EURATLANTIC® a été initié en 2001 et réalisé en deux tranches. La première sur la commune de Fléac et la seconde sur la commune de Saint-Yrieix sur une surface de 25 hectares environ.

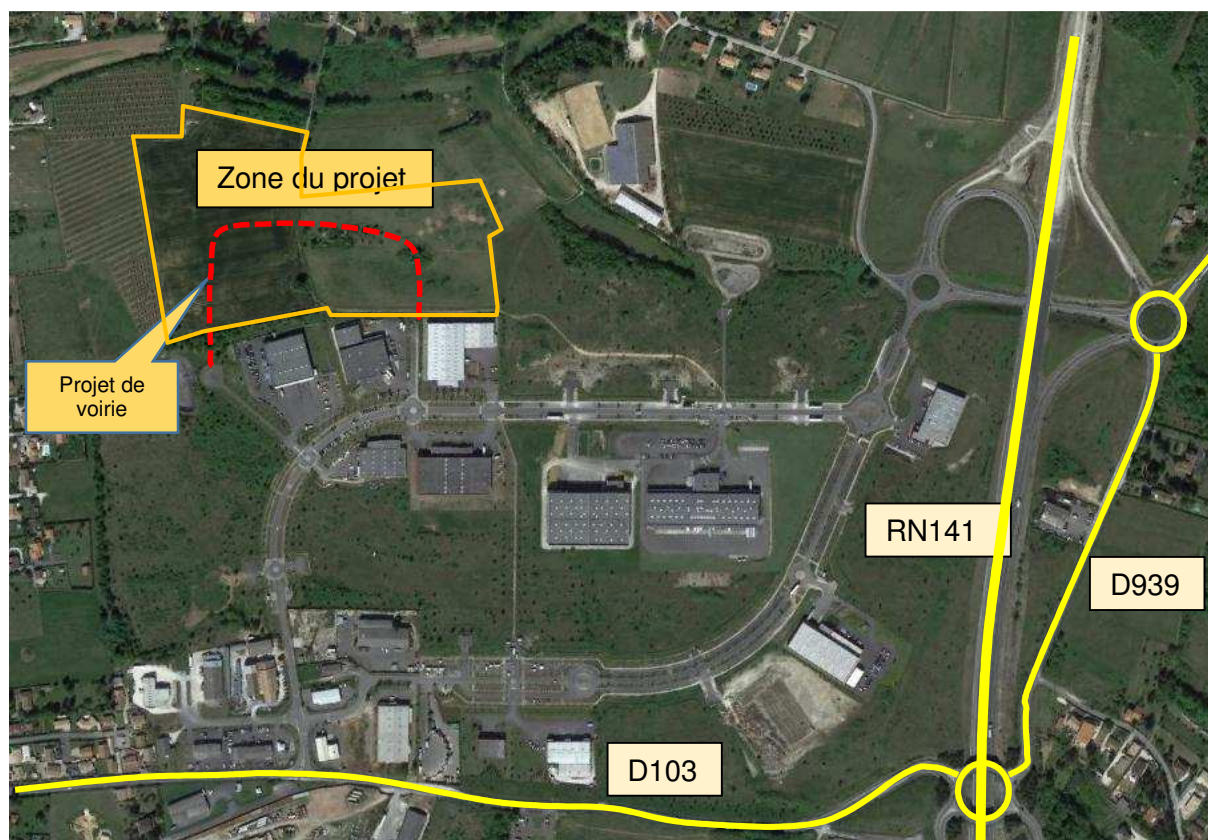
GrandAngoulême privilégie l'extension de zones existantes et disposant d'un fort potentiel (ce qui est le cas du PA EURATLANTIC®, en bordure immédiate de la RN 141).

Plusieurs lots sont en cours de cession sur l'actuel PA Euratlantic et il est nécessaire d'anticiper de nouvelles disponibilités foncières.

Une entreprise déjà présente sur la zone a besoin que la tranche 3 soit aménagée pour pouvoir procéder à un agrandissement de ses locaux.

Les travaux consistent à réaliser le dévoiement de réseaux et à aménager une voie nouvelle permettant la desserte de futurs lots de l'extension.

Les terrains concernés par le projet sont situés sur la commune de Fléac, pour une surface totale d'environ 6 hectares (plan ci-dessous).



L'estimation prévisionnelle des travaux est arrêtée à 310 000 € HT.

L'objectif en terme d'échéancier est de pouvoir engager les travaux d'aménagement à la fin du premier semestre 2019, pour un achèvement courant second semestre 2019.

Le coût de l'opération d'un montant total de 365 000 € HT est réparti ainsi :

<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
30 000 € HT	310 000 € HT	25 000 € HT

Une somme de 30 000€ est prévue au budget 2018 en études. Les travaux feront l'objet d'une inscription au budget 2019.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 10 octobre 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du programme de l'extension du parc d'activités EURATLANTIC© tels que présentés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 octobre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 octobre 2018</b>



**EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES**  
**EURATLANTIC©**  
**Commune de Fléac**

**AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 3**

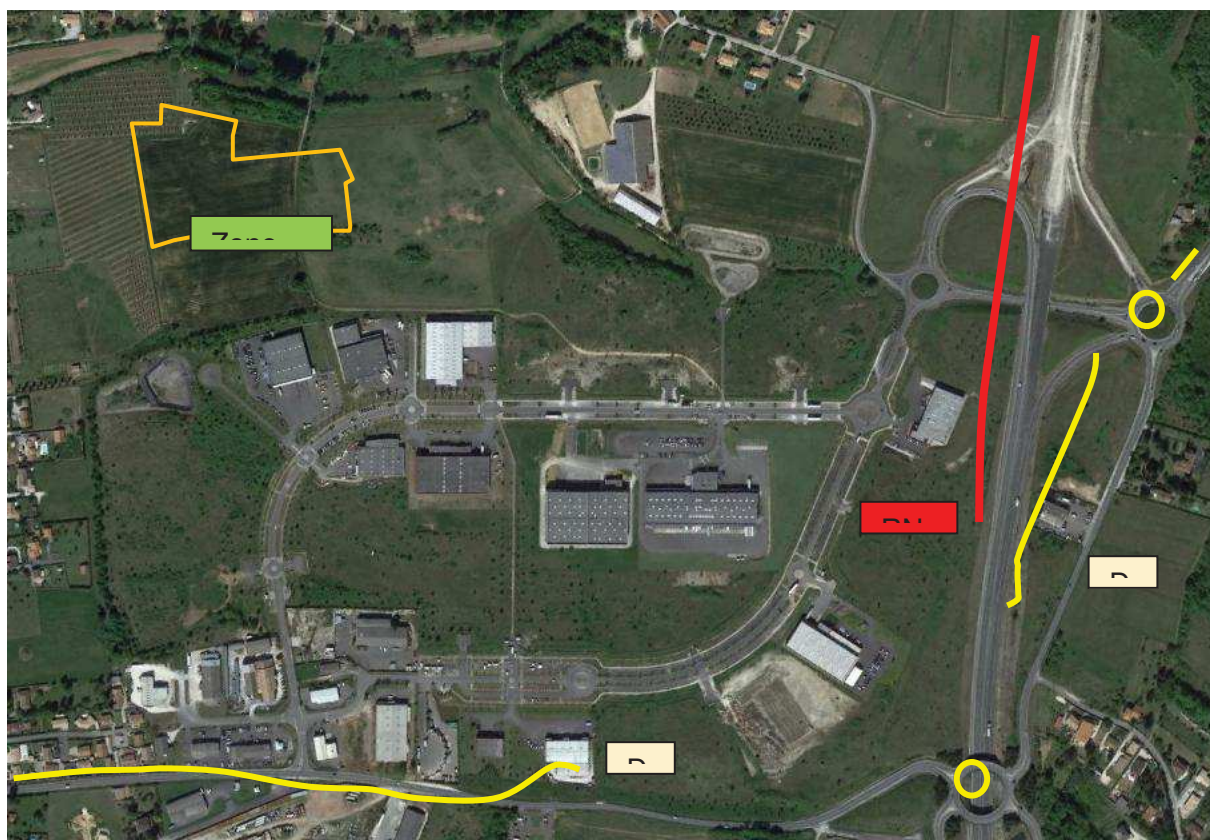
**PROGRAMME**

## **I PRÉSENTATION DU PROJET**

Le Parc d'Activités EURATLANTIC® a été initié en 2001 et réalisé en deux tranches. La première sur la commune de FLÉAC et la seconde sur la commune de SAINT YRIEIX.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération du GRAND-ANGOULEME a décidé la réalisation d'une extension du Parc d'activités d'EURATLANTIC® situé à l'entrée Ouest de l'agglomération sur la commune de FLEAC

Les terrains concernés par le projet sont situés sur la commune de FLÉAC, pour une surface totale d'environ 6 hectares (plan ci-dessous).



Les parcelles concernées sont :

Section ZC – N°87-89-90-91-92-93-94-95-99-100-190-192-195-198-204-280

## **II JUSTIFICATION DE L'OPERATION**

Sur le territoire de GrandAngoulême il y a 38 zones d'intérêt, pour la plupart sans disponibilités foncières.

GrandAngoulême privilégie l'extension de zones existantes et disposant d'un fort potentiel (ce qui est le cas du PA EURATLANTIC®, en bordure immédiate de la RN 141).



Plusieurs lots sont en cours de cession sur l'actuel PA Euratlantic, il est nécessaire d'anticiper de nouvelles disponibilités foncières.

Une entreprise déjà sur la zone a besoin que la tranche 3 soit aménagée pour pouvoir procéder à une extension.

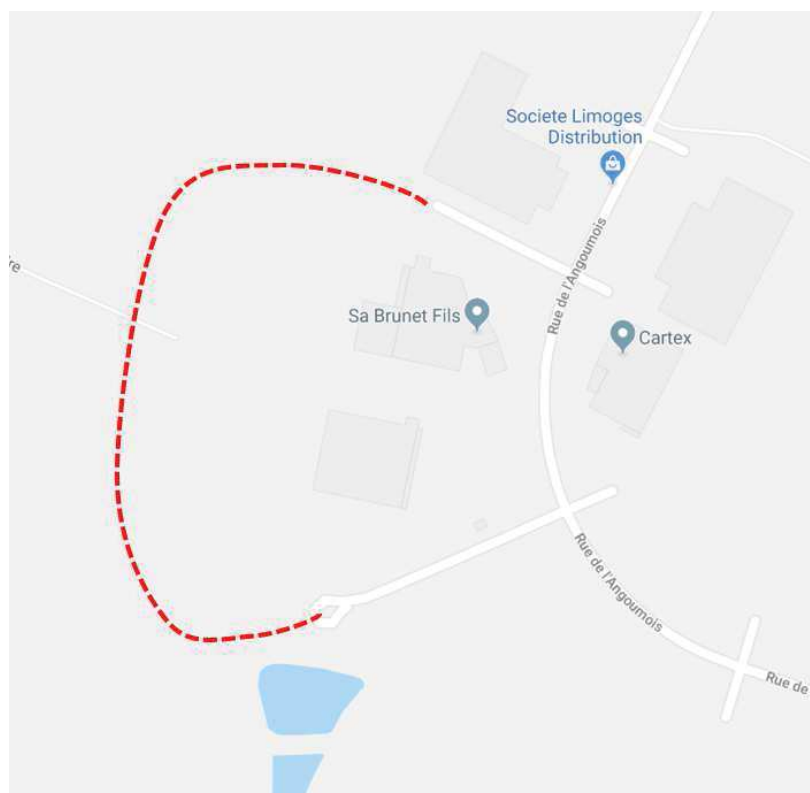
### **III L'OPERATION D'AMENAGEMENT**

La Communauté d'agglomération du Grand-Angoulême souhaite aménager la partie 3 du Parc d'Activités EURATLANTIC®, destiné à accueillir en priorité des activités industrielles, logistiques, et décide de confier la conception et la réalisation d'un plan d'aménagement à un bureau d'étude dont l'expérience dans la réalisation de parcs d'activités de qualité est avérée.

Le schéma d'aménagement devra présenter une stratégie d'aménagement durable susceptible d'accueillir des activités, sur un parcellaire modulable à la demande, et un bassin de rétention des eaux pluviales si nécessaire.

Le parti d'aménagement repose sur une structuration simple et un fort paysagement des 6 hectares.

Partant de la zone existante, une voie sera créée en prolongement de l'impasse de l'océan et rejoindra la voie d'accès au bassin tampon des eaux pluviales, créant ainsi un « débouché » sur la rue de l'angoumois. Cette voie comprendra une zone de retournement (giratoire) et desservira tous les lots.



Sur les surfaces traversées, seront réalisés :

- des cheminements piétons,

- les places de stationnement nécessaires pour les actifs et les visiteurs du parc d'activités,
- des plantations d'arbres d'alignement le long de toutes les voies de distribution,
- le branchement modulaire de tous les réseaux en attente en limite de lots,
- la signalétique spécifique, points d'information et bus, signalisation de jalonnement, panneaux de position des raisons sociales, aire d'attente pour poids-lourds,
- un découpage modulaire des terrains viabilisés de 3000 m<sup>2</sup> minimum.

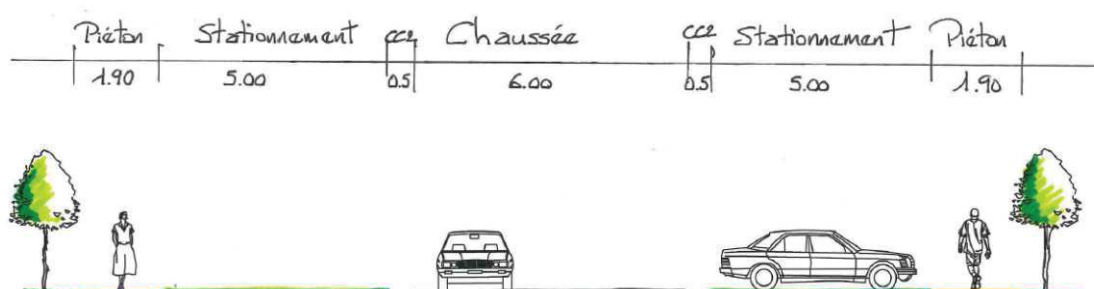
Ainsi, les entreprises bénéficieront de la valorisation de leur patrimoine bâti et du renvoi d'image réalisé par le parc d'activités auprès de leurs réseaux relationnels.

### **III-1 PRINCIPE D'AMENAGEMENT ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

Les ouvrages et aménagements seront réalisés pour cette tranche 3 dans le cadre d'un lotissement au titre de l'article L315 et suivants du Code de l'urbanisme :

Voirie	Voirie semi-rigide, avec cheminements piétons.
Réseaux divers	Eaux usées : réseau raccordé sur un poste de refoulement vers la station d'épuration de Frégeneuil Eaux pluviales : fossés et canalisations, bassin en cascade (rétention/infiltration) Eau potable, Défense Incendie Electricité BT, MT et HTA, gaz, télécommunications
Aire d'informations	Une aire d'information comprenant un plan de zone,
Espaces verts	Des plantations : traitement paysager des abords (plantation d'alignement le long des voies, merlons périphériques plantés possibles )

Pour information, l'aménagement existant sur les tranches 1 et 2 :



### **III-2 ESTIMATION FINANCIERE**

L'estimation prévisionnelle des travaux est arrêtée à 300 000 € HT

### **III-3 CALENDRIER**

Le souhait du MOA est de pouvoir engager les travaux d'aménagement à la fin du premier semestre 2019, pour un achèvement courant second semestre 2019.

### **III-4 ANNEXES**

Plan de principe bornage périmétrique de la tranche 3

Plan de principe de division de la voirie

Extrait PLU

Règlement de lotissement Tranches 1 et 2